



**ALM SOLIDAIRE ISR**

Rapport annuel au 31 Décembre  
2019

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE  
GESTION D'ACTIFS  
Siège Social : 151-155 Rue de Bercy 75012  
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES  
SERVICES  
851 555 318 R.C.S. PARIS

## Sommaire

### Rapport de gestion

Conseil d'administration.....	3
Orientation des placements .....	4
Politique d'investissement.....	10

### Comptes annuels

Bilan actif .....	17
Bilan passif.....	18
Hors-bilan.....	19
Compte de résultat.....	20

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	21
Evolution de l'actif net .....	23
Complément d'information 1 .....	24
Complément d'information 2 .....	25
Ventilation par nature des créances et dettes .....	26
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	27
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	28
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	29
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	30
Affectation des résultats.....	31
Résultat et autres éléments .....	37
Inventaire .....	40
Résolutions .....	41

**Conseil d'Administration**

**Président**

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS représentée par Monsieur Jean-Louis CHARLES

**Directeur Général**

Oifa GHOUDI

**Administrateurs**

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS représentée par Monsieur Jean-Louis CHARLES

LA MONDIALE représentée par Monsieur David SIMON

AG2R PREVOYANCE représentée par Monsieur Philippe DABAT

**Secrétaire de séance**

Djélika FATY

**Commissaire aux comptes titulaire**

Cabinet KPMG AUDIT représenté par Nicolas DUVAL-ARNOULD

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### OPC d'OPC

Jusqu'à **100%** de l'actif net

### OBJECTIF DE GESTION

La SICAV a pour objectif d'obtenir, par une approche financière et d'investissement responsable, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette des frais de gestion égale à celle de l'indice composite suivant calculé coupons et dividendes réinvestis :

**7.5% de la performance de l'indice Eonia capitalisé (code Bloomberg : EONCAPL7 Index)**  
**17.5% de la performance de l'indice BBG Barclays Euro Aggregate (code Bloomberg : LBEATREU Index)**  
**+ 75% de la performance de l'indice MSCI EMU (code Bloomberg : MSDEEMUN Index).**

L'objectif de gestion de la SICAV tient compte de l'investissement en titres solidaires, qui représente entre 5% et 10% de l'actif net de la SICAV, et dont il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier. La part solidaire est investie de façon non lucrative pour un bénéfice social.

La SICAV n'est pas un fonds indicel et n'a pas vocation à suivre ces indices.

La stratégie de gestion de la SICAV est discrétionnaire et consiste en une exposition aux marchés actions et obligataires de la Zone Euro tout en se réservant la possibilité d'intervenir sur les marchés hors Zone Euro (actions européennes, actions internationales). Néanmoins, la SICAV n'a pas vocation à intervenir sur les marchés actions de pays émergents.

Elle applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'OPC. Elle est guidée en permanence par une diversification des placements et une optimisation des actifs en adéquation avec les horizons et les degrés de risques prédéterminés.

Cette SICAV sera exposée entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale) ou en fonds investissant dans ces titres.

90% minimum des investissements sont réalisés à travers des parts ou actions d'OPC principalement gérés par la société de gestion et intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est :

**7.5% de la performance de l'indice EONIA capitalisé (code Bloomberg : EONCAPL7) + 17.5% de la performance de l'indice BBG Barclays Euro Aggregate (code Bloomberg : LBEATREU Index) + 75% de la performance de l'indice MSCI EMU (code Bloomberg : MSDEEMUN Index).**

L'indice EONIA (Euro OverNight Index Average) est calculé à partir de la moyenne pondérée par les volumes des taux interbancaires au jour le jour. Il est établi par la Banque Centrale Européenne sur une base « nombre exact de jours / 360 jours » et publié par la Fédération Bancaire Européenne. (Code Bloomberg : EONCAPL7 Index).

L'indice BBG Barclays Euro Aggregate, (évalué sur les cours de clôture, coupons réinvestis, code Bloomberg : LBEATREU Index) est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « Investment grade ». L'indice comprend principalement des obligations d'États, d'entreprises et d'émetteurs quasi-souverains et des obligations sécurisées.

Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. Cet indice est publié par Barclays Capital, il est disponible sur le site Internet [www.barcap.com](http://www.barcap.com).

L'indice MSCI EMU (évalué sur les cours de clôture (dividendes nets réinvestis, code Bloomberg : MSDEEMUN Index) est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la Zone Euro. Il est libellé en euro et contient environ 240 valeurs.

L'investissement en titres solidaires n'est pas pris en compte dans la composition de l'indice de référence. Il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier de la part solidaire, investie de façon non lucrative pour un bénéfice social. La SICAV n'est pas un fonds indiciel et n'a pas vocation à suivre son indice de référence.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### 1. Stratégies utilisées

Le processus d'investissement mis en œuvre par la société de gestion a pour objectif d'obtenir un rendement égal à l'indicateur de référence ci-dessus.

La stratégie d'investissement de la SICAV est discrétionnaire et consiste en une exposition aux marchés actions et obligataires de la Zone Euro tout en se réservant la possibilité d'intervenir sur les marchés hors Zone Euro (actions européennes, actions internationales). Néanmoins, la SICAV n'a pas vocation à intervenir sur les marchés actions de pays émergents.

Elle repose, dans un premier temps, sur la qualification par le Comité Conjoncturel mensuel des phases du cycle économique. L'étude des agrégats des principaux pays ou zones (Europe, Etats- Unis, Japon, Pays Emergents) permet l'élaboration d'un scénario macroéconomique central. Les taux de croissance, les principaux indicateurs d'activité, l'évolution des indices de prix et les indicateurs précurseurs conjoncturels sont analysés afin de positionner les différentes zones géographiques dans le cycle. Des scénarii économiques alternatifs sont également probabilisés. Au terme de cette étude, les anticipations en matière d'évolution des taux d'intérêt directeurs, des taux de change et d'évolution des marchés d'actif sont formulées. L'ensemble de ces données (complété par des données externes) permet d'alimenter le comité tactique se réunissant deux fois par mois et qui définit les bornes d'allocations (surexposition, sous-exposition, neutralité relativement aux indices de référence) pour les grandes classes d'actifs (Monétaire, Obligataire, Action) et les principales zones géographiques (Europe, Etats-Unis, Japon, Pays Emergents). A l'issue de cette étape, le gérant alloue le portefeuille par classe d'actifs et par zone géographique selon les recommandations du comité dans le respect de ses contraintes de gestion.

Cette SICAV est exposée entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en fonds investissant dans ces titres. Les investissements en titres non cotés des titres d'entreprises solidaires entraînent essentiellement un risque de liquidité lié à la nature de ces titres.

90% minimum des investissements sont réalisés à travers des parts ou actions d'OPC principalement gérés par la société de gestion et intégrant des critères environnementaux sociaux et de gouvernance (ESG).

Les critères ESG suivants pourront être pris en compte :

- critères environnementaux : par exemple, la réduction des émissions gaz à effet de serre ;
- critères sociaux : par exemple, les conditions de travail des salariés, sous-traitant et fournisseurs et l'égalité des chances ;
- critères de gouvernance : par exemple, l'éthique des affaires et le respect des codes de gouvernance.

Les fonds sous-jacents sont sélectionnés sur la base :

- Du processus de gestion ISR propre à AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS pour les fonds qu'elle gère ;
- D'une étude quantitative et d'une analyse qualitative effectuées par les équipes de gestion et d'analyse ISR pour les fonds gérés par d'autres sociétés de gestion.

## a) Processus de sélection des actifs ISR et des titres solidaires

La société de gestion s'appuie sur le Comité d'Investissement Responsable, qui réunit l'ensemble des parties prenantes (gestion, analyse ISR et développement, contrôle, opérations et risques, juridique).

Ce Comité a pour mission :

- de traduire les valeurs d'AG2R LA MONDIALE en matière ESG dans la politique d'investissement du groupe. Il est rappelé qu'AG2R LA MONDIALE adhère au Pacte Mondial des Nations Unies, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS applique donc à ses investissements des critères fondés sur les 10 principes de ce Pacte rappelés dans son Code de transparence disponible librement sur son site Internet ([www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr)) ;
- de valider le processus d'évaluation et de sélection des émetteurs et OPC selon leurs pratiques ESG afin de financer les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité ;
- de valider la liste des titres solidaires éligibles à l'investissement dans les portefeuilles.

## b) Processus de sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion

A partir de différentes bases de données externes et internes, des critères d'éligibilité définis par la gestion sont appliqués aux OPC déclarant appliquer une stratégie ISR et distribués comme tels (durée d'existence du fonds, forme juridique et classification réglementaire, encours).

La société de gestion sélectionne différentes approches ISR, à titre d'exemple on peut citer les approches dites « Best-in-class » (retenir les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), « Best-in-universe » (sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et d'exclusion (interdiction d'investir dans tout ou partie de secteurs ou de valeurs tels que les secteurs du tabac ou de l'armement).

L'analyse quantitative permet une comparaison des OPC à partir de données statistiques sur des critères de performances et de risques (ex. performance, volatilité, perte maximale, ratio d'information) sur différentes périodes (ex. 1 an, 5 ans, années calendaires). Cette liste de critères peut évoluer pour être rendue plus pertinente ou plus adaptée à l'analyse. Sur la base de ces critères, un score de 1 à 4 (1 étant le meilleur score) est attribué à chaque OPC, égal à la moyenne pondérée des quartiles pour chaque critère (le poids de chaque critère étant établi par la gestion). Ces scores, sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Ils sont revus annuellement.

Une liste restreinte d'OPC, ayant obtenu un score supérieur à la moyenne, est constituée pour l'étude qualitative. Ainsi le nombre d'OPC figurant sur cette liste est plus ou moins important en fonction de l'offre d'OPC sur l'univers d'investissement étudié.

L'analyse qualitative permet, elle, d'appréhender au mieux pour chaque OPC retenu, les sources de différenciation et de valeur ajoutée par rapport aux OPC concurrents.

Un questionnaire est envoyé aux sociétés de gestion des OPC sélectionnés afin de recueillir des informations complémentaires sur le processus de gestion, analyse extra-financière, les équipes de gestion et de support (équipes de contrôle et risk management, middle office, reporting), la société de gestion (taille, expertises, réputation) et les caractéristiques de l'OPC (conditions de souscription et de rachats, frais courants).

Les réponses sont analysées par les équipes de multigestion de la société de gestion et celles des analystes ISR. Cette étape permet de comparer les OPC en s'intéressant en priorité :

- aux moyens dédiés à la gestion financière et à l'analyse extra-financière ;
- à la qualité et à la robustesse du processus de sélection des titres (intégration verticale ou horizontale des filtres ISR et financiers, cohérence avec la politique d'exclusions d'AG2R LA MONDIALE), type d'approche (gestion fondamentale ou quantitative, Best In Class ou exclusion,) ;
- à la place faite au contrôle interne et au risk management dans le processus de gestion ;
- à la qualité du reporting financier et extra-financier ;
- à la réputation de la société de gestion, les expertises développées, la place de l'ISR dans son développement (expertise de niche, déploiement à l'ensemble des gestions, participation aux groupes de travail dans la sphère financière) ;
- aux conditions financières et au coût de la gestion (frais courants, rétrocession, commissions de surperformance).

## ALM SOLIDAIRE ISR

A l'issue de cette étude qualitative, les parties prenantes classent ces OPC dans une catégorie : « éligible », « challenger » ou « non-investissable ». Une rencontre avec la société de gestion de ces OPC permet de valider le classement et d'établir la liste d'OPC « investissables » qui alimentera le portefeuille de la SICAV.

Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres. La sélection des OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence.

Cette sélection est revue annuellement.

Un suivi régulier des OPC investis est effectué par les équipes de multigestion de la société de gestion et d'analyse ISR par le biais de conférences téléphoniques et de points de gestion.

### c) Processus de sélection d'OPC ISR gérés par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Ces OPC peuvent donc être sélectionnées par les équipes de gestion de la SICAV car ils répondent de facto aux critères de sélection des titres ISR et à la politique d'exclusions citée ci-avant.

#### 2. Actifs (hors dérivés)

Les investissements sont orientés principalement sur des supports actions et obligations de la Zone Euro en fonction de l'évolution des différents marchés.

La SICAV investie :

- Entre 90% et 95% de l'actif net dans des parts ou actions d'OPC ISR gérés ou non par la société de gestion et qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;

- Entre 5% et 10% de l'actif net dans des titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en fonds investissant dans ces titres.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 40% de l'actif net au risque de change.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 10% de l'actif net dans des petites et moyennes capitalisations de la communauté européenne ;

La SICAV n'a pas vocation à intervenir sur les marchés actions de pays émergents.

La SICAV peut être exposée aux classes d'actifs et instruments financiers indiqués dans le tableau suivant :

Classe d'actifs et instruments financiers	Exposition minimum	Exposition maximum
Actifs solidaires (billets à ordre, bons de caisse, participation au capital, actions ou parts de fonds professionnels de capital investissement ou d'OPC) agréés en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail	5% de l'actif net	10 % de l'actif net
Parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type « Actions de pays de la Zone Euro » et/ou « Actions de l'Union européenne » et/ou « Actions françaises » et ou « Actions internationales ».	55% de l'actif net	95% de l'actif net
Parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type « monétaire » et/ou classification « obligations et autres titres de créances libellés en euro » et/ou « Obligations et autres titres de créances internationaux »	0% de l'actif net	40% de l'actif net
Parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type « multi-actifs »	0 % de l'actif net	30 % de l'actif net

**Actions :** Entre 0% et 10% de l'actif net peut être investi dans des titres émis par des entreprises solidaires agréées.

## **Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Entre 0% et 10% de l'actif net peut être investi dans des titres émis par des entreprises solidaires agréées sous forme de billets à ordre, ou bons de caisse.

## **Parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger :**

Dans la limite de 100% de son actif net, la SICAV peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et de parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'Union européenne relevant de la Directive 2011-61-UE et répondant aux exigences de l'article R214-32-42 du Code monétaire et financier.

Ces investissements portent sur des OPC de classification AMF ou catégories suivantes :

- « Actions de pays de l'Union Européenne » (jusqu'à 95% de l'actif net)
- « Actions de pays de la Zone Euro » (jusqu'à 95% de l'actif net)
- « Actions française » (jusqu'à 95% de l'actif net)
- « Actions internationales » (jusqu'à 95% de l'actif net)
- « Actions petites et moyennes capitalisations européennes » (jusqu'à 10% de l'actif net)
- « Monétaire » (jusqu'à 40% de l'actif net)
- « Obligations et autre titre de créances libellés en euros » (jusqu'à 40% de l'actif net)
- « Obligations et autre titre de créances internationaux » (jusqu'à 40% de l'actif net)
- Multi-actifs sans classification AMF notamment investis en obligations convertibles (jusqu'à 30% de l'actif net)

La SICAV n'a pas vocation à investir dans des parts et/ou actions d'OPC spécialisés dans des obligations high yield. La SICAV peut investir jusqu'à 95% de l'actif net dans des OPC gérés par la société de gestion. Dans ce cadre, la SICAV investira de préférence dans la part réservée aux investisseurs institutionnels (IC).

**3. Instruments financiers négociés sur les marchés à terme et de dérivés :** Néant

## **4. Titres intégrant des dérivés :**

Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le sont suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. La SICAV n'a pas vocation à acquérir ce type d'actifs directement.

**5. Dépôts :** Néant.

## **6. Emprunts d'espèces :**

Le gérant de la SICAV peut avoir recours à des opérations d'emprunts d'espèces de manière temporaire et dans la limite de 10% de son actif net. Ces opérations ont pour objet la protection de la valeur de l'actif sous-jacent de la SICAV et/ou la réalisation de l'objectif de gestion.

**7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :** Néant.

**8. Contrats constituant des garanties financières :** Néant

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est celle de l'engagement.

## **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

**Risque de perte en capital :**

L'investisseur est averti que la performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription le cas échéant) peut ne pas lui être totalement restitué. En particulier, le rendement des titres d'entreprises solidaires pourra être inférieur à celle du marché.

**Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le produit ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. En particulier, la sélection d'OPC ISR peut amener la performance et la volatilité de la SICAV à s'écarter de celles de l'indicateur de référence.

**Risque actions :**

Il s'agit du risque de dépréciation des actions sur lesquelles le portefeuille est investi. Une baisse éventuelle du marché action aura un impact baissier sur la valeur liquidative de la SICAV.

Par ailleurs, le FCP peut investir ses actifs en petites et moyennes valeurs dans le cadre de sa poche investie en titre d'entreprises solidaires et dans des parts en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA spécialisés dans les petites et moyennes capitalisations de la communauté européenne. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés des petites et moyennes capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques notamment de liquidité et de volatilité pour les investisseurs.

**Risque de liquidité :**

Ce risque est lié à la nature des titres non cotés des titres d'entreprises solidaires et des actions de petites et moyennes capitalisations entraînant essentiellement un risque de liquidité. Les investissements en titres non cotés se traduisent généralement par une faible liquidité.

**Risque sectoriel / géographique :**

Risque lié à l'évolution de la valorisation d'un segment de marché particulier tel que le secteur économique, la zone géographique. En cas de baisse de ce secteur économique ou zone géographique, la valeur liquidative pourra baisser en conséquence.

**Risque de change :**

La SICAV est soumise à un risque de change. En effet, pour les investissements effectués dans une devise autre que l'euro, il existe un risque de baisse de cette devise par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 40% de l'actif

**Risque de taux :**

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêts sur les marchés obligataires, qui provoque une baisse du cours des obligations. Une hausse éventuelle du marché de taux entraînera une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Le risque de taux d'intérêt est généralement d'autant plus important que l'échéance du titre de créance est longue.

**Risque de crédit :**

Il est lié à l'incapacité d'un émetteur à honorer ses dettes. Une augmentation du risque crédit peut conduire à une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

5 ans

## RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son dernier exercice et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31.12.19. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### I. Politique de gestion

#### 1. Scénario macroéconomique

##### Ralentissement mondial

La croissance mondiale a démenti les craintes de récession qui avaient agité les marchés fin 2018, mais elle a significativement ralenti en 2019, passant de 3,3% à environ 2,8% en moyenne annuelle.

Les États-Unis n'ont pas échappé à la tendance, mais leur croissance a mieux résisté (2,3%), grâce à la solidité de la demande domestique. En effet, l'emploi est resté dynamique et les salaires ont progressé plus vite que l'inflation, assurant des gains de pouvoir d'achat qui alimentent la consommation privée.

La zone euro, plus dépendante du commerce international et du cycle industriel mondial, a été plus affectée, la croissance baissant à 1,2% en 2019, après 1,8%. L'Allemagne a évité de peu la récession ; sa croissance tombant à 0,6%. La France a mieux résisté (1,3%). Face au ralentissement économique et en l'absence de pressions inflationnistes, les Banques Centrales (Fed et BCE) ont opéré une volte-face complète, baissant leurs taux directeurs et reprenant une augmentation de leurs bilans.

Au Royaume-Uni, le Brexit a pesé sur l'investissement et le commerce extérieur. Mais la consommation, les stocks et les dépenses publiques ont permis à la croissance de se maintenir vers 1,3%. En Chine, le ralentissement s'est accéléré avec la guerre commerciale (6% en 2019, après 6,6%). La croissance décélère aussi dans les autres pays émergents : Inde (5,7%), Russie (1,3%) et Brésil (1,1%).

Dans ce contexte, la Fed a baissé ses taux, en trois étapes, de 75 pb à 1,75% et la BCE de 10 pb à -0,5% en septembre. Les taux monétaires ont suivi, s'établissant en zone euro à -0,53% fin 2019 pour l'ESTR, nouvelle référence du jour le jour, et à 1,90% pour le Libor américain.

Les taux longs ont suivi le mouvement. En zone euro, ils ont connu des minima historiques, atteignant -0,44% en août pour le 10 ans français. Ils se sont redressés durant l'automne, avec l'amélioration des perspectives économiques, les marchés n'anticipant plus d'assouplissement monétaire supplémentaire. Sur l'ensemble de l'année, les taux 10 ans sont en baisse de 77pb à 1,92% fin 2019 aux États-Unis, 43pb à -0,19% en Allemagne et 59pb à 0,12% en France.

En Italie, les marchés ont été rassurés par le changement de gouvernement, permettant une baisse des écarts de rendement : les taux perdent 133pb à 1,41%. Les marchés actions se sont nettement redressés en 2019, compensant et au-delà, la chute de fin 2018, les craintes de récession disparaissant et les incertitudes géopolitiques s'amenuisant en fin d'année.

La performance des pays émergents (dividendes réinvestis, en euros) atteint 20,6%, 26,1% pour les actions européennes, 30,5% en France et 34,1% aux États-Unis.

## 2. Politique de gestion

L'allocation d'actif a été assez stable avec des bornes de variation proche de la neutralité par rapport à l'allocation de l'indice de référence.

La poche obligataire est principalement investie dans ALM Oblig Euro ISR. Le fonds a été un contributeur positif avec une performance de 3,54% contre un indice obligataire à 3,23%.

La poche actions est investie dans ALM Actions Zone Euro ISR et ALM Actions Europe ISR. Les fonds ont été des contributeurs positifs avec des performances respectives de 11,12% et 11,29% contre un indice actions à 10,80%.

La poche solidaire est investie en titres France Active Investissement. Au lancement du fonds la poche solidaire représentait 6%. Avec la bonne tenue des marchés financiers, la part du portefeuille en titres solidaires a été diluée. Celle-ci a été renforcée en décembre pour représenter 7% au 31/12/2019.

## 3. Perspectives

### **Perspectives 2020 : redressement progressif de la croissance mondiale, avec le soutien des politiques monétaires et budgétaires**

La croissance mondiale semble avoir atteint un point bas au 2<sup>ème</sup> semestre 2019 et devrait progressivement se redresser tout au long de 2020. Du fait des effets de base, la moyenne annuelle resterait cependant stable un peu en dessous de 3% en 2020, avant de se redresser en 2021. La production industrielle et le commerce international pèseront encore, malgré des avancées sur le Brexit et la guerre commerciale. Mais les politiques monétaires très accommodantes et des politiques budgétaires plus expansionnistes devraient soutenir la demande. Les prix pétroliers se stabiliseraient en 2020 vers 65 \$ le baril de Brent, permettant à l'inflation totale de converger vers l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation). Celle-ci progresserait timidement en zone euro pour se rapprocher de 1,5%. Elle se stabiliserait un peu au-dessus de 2% aux États-Unis. L'absence de pressions inflationnistes permettrait aux Banques Centrales de rester durablement accommodantes et de maintenir leurs taux directeurs, à 1,75% pour la Fed et -0,50% pour la BCE. En conséquence, les taux à long terme resteraient stables sur de bas niveaux, particulièrement en zone euro. Après les très fortes performances de 2019, les actions progresseraient plus modestement en 2020, au même rythme que les résultats d'entreprises, soit environ 5%.

#### **Avertissement :**

***Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.***

***En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.***

## 4. Performances

Tableau des performances

<b>PART IC</b>	<b>31/12/2019</b>
Actif net	5 435 590.65 €
Nombre de parts	50 000
VL	108.71 €
Performance cumulée de la SICAV (*)	8.71%
Performance de l'indice de référence (**)	8.67%

(\*) 1<sup>ère</sup> valorisation au 10/05/2019

(\*\*) 7.5% de la performance de l'indice Eonia capitalisé (code Bloomberg : EONCAPL7 Index)

17.5% de la performance de l'indice BBG Barclays Euro Aggregate (code Bloomberg : LBEATREU Index)

+ 75% de la performance de l'indice MSCI EMU (code Bloomberg : MSDEEMUN Index)

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

<b>PART RA</b>	<b>31/12/2019</b>
Actif net	1 108.70 €
Nombre de parts	10
VL	110.87 €
Performance cumulée de la SICAV (*)	10.87%
Performance de l'indice de référence (**)	10.34%

(\*) 1<sup>ère</sup> valorisation au 10/05/2019

(\*\*) 7.5% de la performance de l'indice Eonia capitalisé (code Bloomberg : EONCAPL7 Index)

17.5% de la performance de l'indice BBG Barclays Euro Aggregate (code Bloomberg : LBEATREU Index)

+ 75% de la performance de l'indice MSCI EMU (code Bloomberg : MSDEEMUN Index)

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

## ALM SOLIDAIRE ISR

PART RB	31/12/2019
Actif net	1 102.63 €
Nombre de parts	10
VL	110.26 €
Performance cumulée de la SICAV (*)	10.26%
Performance de l'indice de référence (**)	10.34%

(\*) 1ère valorisation au 10/05/2019

(\*\*) 7.5% de la performance de l'indice Eonia capitalisé (code Bloomberg : EONCAPL7 Index)

17.5% de la performance de l'indice BBG Barclays Euro Aggregate (code Bloomberg : LBEATREU Index)

+ 75% de la performance de l'indice MSCI EMU (code Bloomberg : MSDEEMUN Index)

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

### 5. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Les principaux mouvements :

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR0000984346	ALM ACTIONS ZONE EURO ISR part IC	EUR	A	2 276 248.50 €
FR0007494703	ALM Actions Europe ISR Part IC	EUR	A	1 498 499.20 €
FR0007021324	ALM Oblig Euro ISR part IC	EUR	A	905 157.50 €
FR0010099978	France Active B (ex SIFA CAT.B)	EUR	A	300 040.00 €
FR0010099978	France Active B (ex SIFA CAT.B)	EUR	A	83 552.00 €

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR0007494703	ALM Actions Europe ISR Part IC	EUR	V	80 632.70 €

### 6. Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Néant.

### 7. Changements affectant la Sicav

10/05/2019      • Création

10/07/2019      • Ajout d'une valeur liquidative mensuelle estimative

24/12/2019

• Suppression des mentions relatives à la MATMUT dans le DICI/Prospectus

## II. La Déontologie

### 1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

### 2. Politique de meilleure exécution

La politique de meilleure exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2ramondiale-ga.fr](http://www.ag2ramondiale-ga.fr).

### 3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2ramondiale-ga.fr](http://www.ag2ramondiale-ga.fr).

### 4. Exercice des droits de vote

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2ramondiale-ga.fr](http://www.ag2ramondiale-ga.fr).

### 5. Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte – Article 173

La société de gestion du fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, rend compte de la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de la gouvernance dans sa politique d'investissement dans son Rapport d'investissement responsable, diffusé sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.ag2ramondiale-ga.fr>.

### 6. Information sur la politique de rémunération du personnel d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applicable sur l'exercice comptable 2018

#### **Périmètre des collaborateurs concernés**

La politique de rémunération s'applique au personnel suivant :

- les dirigeants responsables de la société et les dirigeants en charge de l'activité de gestion de portefeuille, soit, chez AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs : le président, le directeur général et le directeur général adjoint,
- tous les gérants,
- tous les analystes,
- le RCCI et le responsable de la Fonction Risques.

14 salariés du Groupe AG2R La Mondiale sont concernés pour l'exercice 2018.

#### **Méthode de calcul de la part variable de la rémunération du personnel**

En raison des montants limités de la part variable maximale et de la nature de son activité, AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applique le principe de proportionnalité qui l'exonère de l'organisation d'un comité de rémunération.

La partie fixe est strictement séparée de la partie variable, cette dernière ne représentant pas plus de 45,5% de la part fixe pour les membres du directoire, 2% pour les gérants et 5% pour les autres. AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs ne verse pas de bonus garantis, et la rémunération de la part variable est faite exclusivement en espèces.

**La part variable est versée en mars et évaluée par les responsables hiérarchiques une fois par an en fonction :**

- de critères de performance sur des horizons de 1 à 5 ans, mais uniquement pour les gérants et pour 85% de leur part variable. Ainsi, si le portefeuille se situe dans le 1er quartile du classement Morningstar de la même classe d'actifs que le portefeuille évalué pour une des périodes considérées, le gérant obtient la rémunération variable maximale. Elle est ensuite dégressive jusqu'au 3ème quartile. Le choix de la classe d'actifs utilisée est de la responsabilité du président du Directoire ;
- de critères qualitatifs tels que le respect des règles et procédures internes et des objectifs de la direction et le respect des contraintes de gestion.

La politique de rémunération d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs n'a pas connu de modification importante depuis 2015.

**Montants versés en 2019 au titre de l'exercice 2018 pour l'ensemble de la population concernée**

	Exercice 2018 (En k€)
Total salaires fixes	997
Total salaires variables	251
Dont rémunérations variables différées	0

7. Information sur les produits à effets de levier

Le FCP n'est pas concerné.

8. Règlementation SFTR

Néant.

9. Traitement des titres non liquides

Le FIA n'est pas concerné par des « titres non liquides faisant l'objet de dispositions spéciales ».

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable : [PARIS\\_BP2S\\_AFS\\_PCFA\\_REPORTING\\_LEGAL@bnpparibas.com](mailto:PARIS_BP2S_AFS_PCFA_REPORTING_LEGAL@bnpparibas.com)

## ALM SOLIDAIRE ISR

### MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS A FIN DECEMBRE 2019

Mandataires	Mandats et fonctions	Sociétés
Jean-Louis CHARLES	Administrateur au sein du Conseil d'administration  Administrateur au sein du Conseil d'administration  Président du Directoire au sein du Conseil de surveillance  Président et Administrateur au sein du Conseil d'administration	GIE La Mondiale Groupe  GIE AG2R LA MONDIALE Cash  AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS  SICAV ALM SOLIDAIRE ISR
Olfa GHOUDI	Directeur général  Représentant permanent de LA MONDIALE	SICAV ALM SOLIDAIRE ISR  SICAV Lazard Small Caps Euro



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **SICAV ALM SOLIDAIRE ISR**

Siège social : 151-155 rue de Bercy 75012 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 7 mois et 22 jours clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALM SOLIDAIRE ISR constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 10 mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

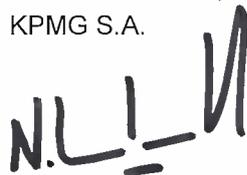
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 février 2020  
KPMG S.A.



Nicolas Duval-Arnould  
Associé

## Bilan actif

	Exercice 31/12/2019
<b>Immobilisations Nettes</b>	-
<b>Dépôts</b>	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>5,436,592.65</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>384,861.40</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	384,861.40
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>5,051,731.25</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	5,051,731.25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-
Autres organismes non européens	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-
Créances représentatives de titres prêtés	-
Titres empruntés	-
Titres donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres opérations	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-
<b>Créances</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>3,589.87</b>
Liquidités	3,589.87
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5,440,182.52</b>

## Bilan passif

	Exercice 31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>	-
<b>Capital</b>	<b>5,447,466.15</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	<b>8,249.84</b>
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	<b>-17,914.01</b>
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	<b>5,437,801.98</b>
<b>Instruments financiers</b>	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>2,380.54</b>
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	2,380.54
<b>Comptes financiers</b>	-
Concours bancaires courants	-
Emprunts	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5,440,182.52</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

**Hors-bilan**

	<b>Exercice 31/12/2019</b>
<b>Opérations de couverture</b>	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré a gré	
Autres engagements	
<b>Autres opérations</b>	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré a gré	
Autres engagements	

## Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions et valeurs assimilées	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-
Autres produits financiers	-
<b>TOTAL I</b>	<b>-</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur dettes financières	-1,250.02
Autres charges financières	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-1,250.02</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>-1,250.02</b>
<b>Autres produits (III)</b>	<b>-</b>
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-16,663.99</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-17,914.01</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-17,914.01</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

L'exercice a été d'une durée exceptionnelle de 7 mois et 22 jours.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.50% TTC maximum pour l'Action IC
- 1 % TTC maximum pour l'Action RA
- 1.30% TTC maximum pour l'Action RB

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la Part IC  
Capitalisation pour la Part RA  
Capitalisation pour la Part RB

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part IC  
Capitalisation pour la Part RA  
Capitalisation pour la Part RB

## Changements affectant la SICAV

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2019
Actif net en début d'exercice	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	5,002,000.00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8,262.00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12.16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-
Frais de transaction	-
Différences de change	-
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers</b>	<b>445,466.15</b>
Différence d'estimation exercice N	445,466.15
Différence d'estimation exercice N-1	-
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme</b>	<b>-</b>
Différence d'estimation exercice N	-
Différence d'estimation exercice N-1	-
<b>Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes</b>	<b>-</b>
<b>Distribution de l'exercice antérieur sur résultat</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	<b>-17,914.01</b>
<b>Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes</b>	<b>-</b>
<b>Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat</b>	<b>-</b>
<b>Autres éléments</b>	<b>-</b>
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>5,437,801.98</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2019
<b>Immobilisations</b>	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	5,051,731.25
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

## Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2019	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe RB (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	10.00000	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe RA (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	10.00000	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe IC (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	50,000.00000	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe RB (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	8.03	1.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe RA (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2.20	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe IC (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	16,653.76	0.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2019
<b>Ventilation par nature des créances</b>	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	-
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	2,380.54
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2,380.54</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2019
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3,589.87
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,589.87	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 décembre 2019, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

## Affectation des résultats

Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Résultat	-8.14
<b>Total</b>	<b>-8.14</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-8.14
<b>Total</b>	<b>-8.14</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1.68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>1.68</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	1.68
<b>Total</b>	<b>1.68</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

## Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	<b>Exercice 31/12/2019</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Résultat	-17,903.56
<b>Total</b>	<b>-17,903.56</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-17,903.56
<b>Total</b>	<b>-17,903.56</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	<b>Exercice 31/12/2019</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8,246.48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>8,246.48</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	8,246.48
<b>Total</b>	<b>8,246.48</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

## Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Résultat	-2.31
<b>Total</b>	<b>-2.31</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-2.31
<b>Total</b>	<b>-2.31</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1.68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>1.68</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	1.68
<b>Total</b>	<b>1.68</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

	31/12/2019
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Actions C	110.2600
<b>Actif net (en k EUR)</b>	1.10
<b>Nombre de titres</b>	
Actions C	10.00000

Date de mise en paiement	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	
Actions C	0.16
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>	
Actions C	-0.81

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

	31/12/2019
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Actions C	110.8700
<b>Actif net (en k EUR)</b>	1.11
<b>Nombre de titres</b>	
Actions C	10.00000

	31/12/2019
<b>Date de mise en paiement</b>	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
<b>Distribution unitaire sur résultat</b>	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b>	-
personnes physiques (en EUR)	
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	
Actions C	0.16
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>	
Actions C	-0.23

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

	31/12/2019
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Actions C	108.7100
<b>Actif net (en k EUR)</b>	5,435.59
<b>Nombre de titres</b>	
Actions C	50,000.00000

	31/12/2019
<b>Date de mise en paiement</b>	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
<b>Distribution unitaire sur résultat</b>	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b>	-
personnes physiques (en EUR)	
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	
Actions C	0.16
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>	
Actions C	-0.35

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>384,861.40</b>	<b>7.08</b>
<b>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>384,861.40</b>	<b>7.08</b>
FRANCE ACTIVE B	3,685.00	104.44	EUR	384,861.40	7.08
<b>Titres d'OPC</b>				<b>5,051,731.25</b>	<b>92.89</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres     pays Etats membres de l'Union Européenne</b>				<b>5,051,731.25</b>	<b>92.89</b>
AG2R LA MO ACTIONS EUROP ISR	3,350.00	473.94	EUR	1,587,699.00	29.20
AG2R LA MONDIALE ACTIONS ISR	122,775.00	20.59	EUR	2,527,937.25	46.48
ALM OBLIG EURO ISR	250.00	3,744.38	EUR	936,095.00	17.21
<b>Créances</b>				-	-
<b>Dettes</b>				<b>-2,380.54</b>	<b>-0.04</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>3,589.87</b>	<b>0.07</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>				<b>5,437,801.98</b>	<b>100.00</b>

## RESOLUTIONS

### **ALM SOLIDAIRE ISR**

*Société d'investissement à capital variable*

Société par actions simplifiée au capital initial de 5.000.000 euros

Siège social : 151-155 rue de Bercy - 75012 PARIS

=====

### **PROJET DE RÉSOLUTIONS** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 7 AVRIL 2020 à 10 HEURES**

#### **I/ DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

##### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture :

- du Rapport de gestion sur l'activité de la SICAV au cours de son exercice clos à fin décembre 2019 et sur les comptes de cet exercice ;
- et du Rapport général du Commissaire aux comptes ;

approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

##### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, constate que le résultat de l'exercice est de -17,914.01 euros.

Conformément au prospectus de la SICAV, l'intégralité du résultat de l'exercice est capitalisé.

##### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et en approuve les termes.

##### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale constate la mise à jour de l'annexe des Statuts effectuée à la suite du changement de nom et de siège social d'AG2R Réunion Prévoyance devenant AG2R Prévoyance à compter du 28 mai 2019.